



Préfecture de La Réunion

Pôle Régional santé publique
et cohésion sociale

Direction Régionale
Des Affaires Sanitaires et Sociales

ARRETE N° 41 /DRASS/BEC
fixant la composition du jury du diplôme d'Etat
d'infirmier de bloc opératoire
du Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon
Session 2005

LE PREFET DE LA REUNION
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU le code de la Santé Publique, livre IV, titres I et II ;
- VU la loi du 19 mars 1946 érigeant La Réunion en département français, ensemble les actes subséquents qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU le décret n° 71-338 du 21 mai 1971 modifié créant un diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2001 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ;
- SUR proposition du directeur régional des affaires sanitaires et sociales ;

ARRETE

Article 1^{er} : Conformément à l'article 26 de l'arrêté du 22 octobre 2001, le jury du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est composé ainsi qu'il suit :

- Le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant, président ;
- M. le Professeur Pierre BRETON, conseiller scientifique de l'école d'infirmier de bloc opératoire de Lyon ;
- M. le Docteur Noureddine AMRI, praticien hospitalier spécialiste, qualifié en chirurgie au Centre Hospitalier Gabriel Martin
- M. Jean Marc DUPONT, cadre de santé, infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat, accueillant des élèves en stage à la clinique de Sainte-Clotilde ;
- Mme Claude TASSEL, directrice de l'école d'infirmiers de bloc opératoire de Lyon ;

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional des affaires sanitaires et sociales, la cadre de santé faisant fonction de directrice de l'école d'infirmiers de bloc opératoire du centre hospitalier départemental Félix Guyon de Saint-Denis et les directeurs des établissements de santé mentionnés à l'article 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le : 26 août 2005

P/Le Préfet et par délégation,
Le directeur régional des affaires
Sanitaires et Sociales

Pierre CARDONA